

**COMMUNE DE PORT- VENDRES**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la  
convocation :**

Le 22 septembre 2023

**Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers  
Municipaux présents  
ou représentés :**

25

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

**Procurations :**

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. NETTI	à	M. MARTY
Mme CHACON	à	Mme RICO
M. MARIA	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BLIN
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

**Absents excusés :** Mme RASTOLL, M. BLAY

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>Département des Pyrénées-Orientales</b> <b>Commune de PORT- VENDRES</b> <b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>28 septembre 2023</b> <b>Trame Unique</b>	<b>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE</b> <b>« ACTES »</b> <b>1.1</b>	<b>DELIBERATION MUNICIPALE</b> <b>N°74-2023</b>
<b>OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES RENOUVELLEMENT DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET ET TELECOM - APPROBATION DU MARCHÉ</b>		

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE QUE** par délibération en date du 23 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer au groupement de commandes en vue du renouvellement des accès internet et télécom.

Le périmètre de la consultation était le suivant :

- Lot 1 : Téléphonie Fixe, accès internet et liaisons Intranet
- Lot 2 : Communication Machine to Machine (M2M)

**PRECISE QU'**un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique sous la forme d'un accord cadre alloti (articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique), a été mis en ligne le 30 juin 2023.

**DIT QUE** ce marché a été lancé pour une durée initiale de deux ans, pouvant être reconduite deux fois pour une année supplémentaire.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis mandataire du groupement s'est réunie le 8 septembre et a fait le choix de retenir les sociétés suivantes :

- Lot 1 – Services de téléphonie fixe et internet - l'offre de la société ADISTA domiciliée au 9 rue Blaise Pascal – 54 320 MAXEVILLE ;

Cette solution permet à la commune de Port-Vendres de prévoir une économie de 5.177,16 euros HT / an avec pour la première année des frais d'accès au service s'élevant à 3.827,00 € HT.

OFFRES EXISTANTES			OFFRES OPERATEURS			
LOT 1 SEUL HORS MOBILES ET MTM	BUDGET EXISTANT ANALYSE		CONNEXIO		ADISTA	
ENTITE	ABO MENS HT	ABO ANNUEL HT	FAS HT	ABO ANNUEL HT	FAS HT	ABO ANNUEL HT
PORT VENDRES	2207,59	26491,08	6200,00	26491,20	3827,00	21313,92

- Lot 2 – Services machine to machine MTM – l'offre de la société « Société Française du Radiotéléphone » (SFR) domiciliée au 16 Rue Général Alain de Boissieu – 75 015 PARIS cedex 15.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à ces deux lots tels que présentés ci-dessus

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la totalité des documents permettant la parfaite réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance  
Brigitte MARTELL

Acte rendu exécutoire après  
Télétransmission en Préfecture le : **04 octobre 2023**  
et publication ou notification du : **04 octobre 2023**  
Affichée du : **04 octobre 2023** au : **04 décembre 2023**  
Publication sur le site internet de la ville le : **04 octobre 2023**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*